

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2020.10.12_09**

Le douze octobre deux mil vingt, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER – Thierry BINET- Lina BLANC –Natacha BLANC-GONNET- Corinne BUSALB- André CARRABIN – Florence CHATELIER- Michel CREMONE - Pascal DUMONT - Rémi FERRONT - Virginie GARDET – Jean-Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE- Stéphanie MARTIN - Marino PASQUALON – Maryline POINTET- François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

Étaient excusé(s) :

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

Pour : 19

Abstentions :

Contre :

Rapporteur : François RIEU

Date de convocation :

Le 02/10/2020.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20201012-2020-10-12-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2020

DELIBERATION 9 : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que conformément à l'article L.2121-8 du code général des collectivités territoriales le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Ce dernier a pour objet de préciser et de fixer les modalités de fonctionnement de l'assemblée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le règlement intérieur ci-joint annexé à la présente délibération.

Ouï cet exposé, après en avoir pris connaissance ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** ;

→ **D'ADOPTER** le règlement intérieur du Conseil Municipal.

A GRIGNON, le 12 octobre 2020.

Le Maire,
François RIEU.



Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le